

L'agglo.



Saint-Dié
vosges

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°04/2020
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE
à Monsieur Patrice FEVE, Vice-Président délégué à l'environnement.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu l'Article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2017/01/01 en date du 02 janvier 2017 reçue en Sous-Préfecture le 06 janvier 2017 portant élection du Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2019/11/09 en date du 26 novembre 2019 reçue en Sous-Préfecture le 17 décembre 2019, approuvant la cession d'un bien immobilier situé 88 avenue des Vosges 88100 REMOMEIX, cadastré comme suit :

Section	numéro	Adresse – Lieu-dit	Surface
A	1305	Route de Sainte Marie	00 ha 01 a 49 ca
A	1349	1 Route de Sainte Marie	00 ha 12 a 01 ca
A	1310	Au Nol sous la Route	00 ha 07 a 03 ca
A	1352	Au Nol sous la Route	00 ha 05 a 52 ca
A	1317	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 67 ca
A	1356	Palupré	00 ha 00 a 43 ca

Et à titre indivis (la quotité attachée aux droits indivis étant de la moitié) :

Section	Numéro	Adresse – Lieu-dit	Surface
A	1313	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 49 ca
A	1353	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 32 ca
A	1320	Palupré	00 ha 00 a 30 ca
A	1351	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 32 ca
A	1355	Palupré	00 ha 00 a 02 ca
A	1357	51 route de Sainte Marie	00 ha 00 a 28 ca

Lot numéro UN : locaux à usage professionnel.

Considérant que le Président a fait connaître qu'il sera dans l'impossibilité d'assister au rendez-vous de signature de l'acte de cession dudit bien immobilier devant avoir lieu en l'Office Notarial de Maître Sandra GINDEIN-MASSEROLI, Notaire à SAINT-DIE-DES-VOSGES, 6 quai Sadi Carnot, le 31 janvier 2020 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Patrice FEVE, Vice-Président délégué à l'environnement, est délégué à titre temporaire pour remplir les fonctions du Président lors du rendez-vous de signature devant avoir lieu en l'Office Notarial de Maître Sandra GINDEIN-MASSEROLI, Notaire à SAINT-DIE-DES-VOSGES, 6 quai Sadi Carnot, le 31 janvier 2020, de l'acte de cession du bien immobilier sis 88 avenue des Vosges 88100 REMOMEIX, cadastré comme suit :

Section	numéro	Adresse – Lieu-dit	Surface
A	1305	Route de Sainte Marie	00 ha 01 a 49 ca
A	1349	1 Route de Sainte Marie	00 ha 12 a 01 ca
A	1310	Au Nol sous la Route	00 ha 07 a 03 ca
A	1352	Au Nol sous la Route	00 ha 05 a 52 ca
A	1317	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 67 ca
A	1356	Palupré	00 ha 00 a 43 ca

Et à titre indivis : (la quotité attachée aux droits indivis étant de la moitié.) :

Section	Numéro	Adresse – Lieu-dit	Surface
A	1313	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 49 ca
A	1353	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 32 ca
A	1320	Palupé	00 ha 00 a 30 ca
A	1351	Au Nol sous la Route	00 ha 00 a 32 ca
A	1355	Palupré	00 ha 00 a 02 ca
A	1357	51 route de Sainte Marie	00 ha 00 a 28 ca

Lot numéro UN : locaux à usage professionnel.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté d'Agglomération et ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges et à l'intéressé.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 janvier 2020.

Le Président,



David VALENCE